

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 70 (2008)

**Artikel:** Grimper dans le Gibloux  
**Autor:** Broillet, Leonardo  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-818183>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LES ÉLITES RURALES ET LA MOBILITÉ SOCIALE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

# GRIMPER DANS LE GIBLOUX

LA FAMILLE ET SON HISTOIRE

L'ascension de Chassot de Chavannes sous l'Ancien régime, une famille de paysans qui a réussi à se faire élire au conseil des Etats et à établir son siège à Romont.

Grandeur et déclin des Chassot de Chavannes-sous-Orsonnens. Paysans cossus, manieurs d'argent, propriétaires de dîmes, ces gentilshommes campagnards ont fait l'erreur de regarder vers Romont plutôt que Fribourg.

PAR LEONARDO BROILLET

Natif de Fribourg, où il a effectué nombre de recherches généalogiques, Leonardo Broillet est diplômé en histoire médiévale de l'université de Milan. Il prépare à Zurich une thèse de doctorat sur les relations entre les élites de la Suisse centrale et du Tessin aux XVe et XVIe siècles.

## ARMES CONCÉDÉES À JACQUES CHASSOT

ARMES CONCÉDÉES À JACQUES CHASSOT  
LE 24 JANVIER 1648 PAR L'EMPEREUR FERDINAND III



Armoiries concédées par l'empereur Ferdinand III à Jacques Chassot en 1648, détail.  
Diplôme conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg.  
Photo: Leonardo Broillet.

Dans le cadre des études en histoire économique et sociale, la problématique des élites rurales a gagné de l'intérêt ces dernières années.<sup>1</sup> Les élites fribourgeoises, mis à part le patriciat, sont encore méconnues.<sup>2</sup> Je me propose donc, en cette occasion, d'illustrer un cas très particulier de mobilité sociale en terre fribourgeoise d'Ancien Régime.

## LA FAMILLE ET SON HISTOIRE

Le passé des Chassot de la branche de Chavannes-sous-Orsonnens reste confus jusqu'à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, auparavant, il est difficile de distinguer les différentes ramifications de Chassot, déjà nombreux dans la région du Gibloux. Cultivateurs aisés pour la plupart, les Chassot se distinguèrent par la présence, en leurs rangs, de divers notaires.

Notre enquête débute en 1556, lorsque François Chassot, fils de feu Nicod, de Chavannes-sous-Orsonnens, prêta reconnaissance pour les biens hérités de ses ancêtres<sup>3</sup>: il était le seul reconnaissant cité avec le titre d'«honnête homme» et se distinguait ainsi des autres villageois par son prestige. Dans un rôle de la milice, dressé le 12 décembre 1575, nous découvrons Jean et Pierre Chassot, fils du précédent, bien armés: ils possèdent deux harnais complets, deux lances et deux dagues. Il ne semble guère y avoir alors de propriétaires plus aisés dans la contrée du Gibloux que les deux frères, qui reconnaissent à ce moment posséder assez de bœufs pour tirer deux charrues.<sup>4</sup> En 1564 Jean Chassot, l'un des frères, acheta sa part de la dîme de Chavannes-sous-Orsonnens à Jacob Zaller d'Avry-devant-Pont, pour 310 florins.<sup>5</sup> En 1595, il acquit avec son neveu Claude Chassot, notaire, fils de sa sœur Marie (épouse d'un autre François Chassot, originaire toutefois d'Orsonnens), la moitié de la seigneurie de Villarimboud et la moitié de la dîme d'Estavayer-le-Gibloux pour la somme exorbitante de 3550 florins de Savoie.<sup>6</sup> Cet acte fondamental démontre la richesse et le niveau social atteints par les Chassot, qui cherchent à imiter la petite noblesse. Jean, devenu bourgeois de Fribourg en 1586<sup>7</sup>, fut bannieret de Pont, châtelain de Chavannes et de Villarsel et mourut sans héritier direct. Il légua ses nombreux biens à ses neveux Claude et Pierre Chassot d'Orsonnens. De ce fait, les précieux droits seigneuriaux de Villarimboud quittèrent la branche Chassot de Chavannes-sous-Orsonnens pour celle d'Orsonnens.

<sup>1</sup> MENANT, JESSENNE 2007.

<sup>2</sup> Les Gapany sont l'une des seules familles étudiées correspondant à ce critère. Il s'agit toutefois uniquement d'une approche généalogique: Louis Gapany, «La famille Gapany (olim Mestrellat puis Gapan)», dans *Bulletin de l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie* 27 (1997), pp. 7-38.

<sup>3</sup> AEF, Grosse de Farvagny-Pont 141, f. 237.

<sup>4</sup> AEF, Affaires militaires Farvagny-Pont, rôle de 1575. D'AMMAN 1921, p. 56: lors de l'inscription du fils de Pierre, Guillaume, à l'université de Dillingen en 1593, on estima le père *dives*, riche.

<sup>5</sup> Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, CHN 94/3/1, 2 novembre 1564.

<sup>6</sup> AEF, RN 2013.

<sup>7</sup> AEF, Registre des bourgeois n. 2, f. 201v.

<sup>8</sup> AEF, Affaires militaires Farvagny-Pont, rôle de 1641.

<sup>9</sup> AEF Farvagny-Pont, correspondance 1583-1759, 26 mars 1640: le document cite Pierre Debieu et Jacques Thorimbert, grangiers (fermiers) à Chavannes respectivement des *seigneurs* Guillaume et Pierre Chassot.

<sup>10</sup> AEF, RN 408, f. 1, 9 janvier 1606, achat d'un domaine à Chésoperret (Marsens); f. 32, 10 février 1613, achat de bois à Rueyres-Saint-Laurent.

<sup>11</sup> AEF, RN 408, f. 38, 30 décembre 1600.

<sup>12</sup> D'AMMAN 1921, p. 55 ss.

<sup>13</sup> AEF, RN 804 I, f. 3, 1er décembre 1612, 1 vache; RN 804 III, f. 10v, 1600, 1 cheval.

<sup>14</sup> AEF, archives de la paroisse d'Orsonnens, JC02, 10 décembre 1630.

<sup>15</sup> En effet, le 13 juillet 1606, elle est crééditrice de 60 florins pour le prix d'une vache à poil rouge (AEF, RN 408 I, f. 42).

<sup>16</sup> AEF, RN 804 III, f. 2, 11 janvier 1600, prix: 1400 écus à 5 florins pièce.

<sup>17</sup> AEF, RN 3359, 8 novembre 1643.

<sup>18</sup> AEF, archives de la paroisse d'Orsonnens, JC02, 10 décembre 1630.

Les Chassot de la génération suivante, représentés par les deux frères Guillaume et Pierre, fils du Pierre précité, apparaissent sur un rôle militaire du 18 mai 1598: outre diverses armes de taille, ils possèdent une rare arquebuse. En 1641, désormais âgés et suffisamment riches, Guillaume et Pierre, qualifiés de «Sieurs», inscrivent sur les rôles de la milice deux remplaçants portant leurs mousquets: ce sont les seuls de tout le bailliage à se permettre un tel privilège.<sup>8</sup>

Le 24 septembre 1598, alors que leur père, Pierre, est déjà mort, Guillaume et Pierre prêtent reconnaissance pour leurs très nombreux biens situés à Chavannes-sous-Orsonnens. Certains biens sont encore indivis avec leurs cousins paternels Pierre et Claude Chassot, d'Orsonnens. L'importante extension des terres ne leur permet pas de cultiver personnellement chaque pièce, et ils doivent donc affermer une partie de leurs biens à des paysans de la région.<sup>9</sup>

Divers documents illustrent la vie quotidienne de Pierre, et la gestion des terres paraît être sa principale occupation. Tout le bétail qu'il ne pouvait gérer personnellement était vendu ou loué et il n'est pas exclu qu'il en pratiqua également le commerce. Il est toutefois certain qu'il disposait d'un surplus d'argent liquide qu'il prêtait aux petits paysans de la région, se créant ainsi un réseau de clientèle assez vaste. Il investissait les bénéfices dans l'acquisition de nouvelles terres.<sup>10</sup> En 1600 il fit même, pour 500 écus, un achat doté d'un certain prestige social: une partie de la grande dîme d'Autigny.<sup>11</sup>

Guillaume fut l'un des rares fils de paysans à pouvoir étudier: il s'immatricula en 1593 à l'Université de Dillingen puis en 1596 à celle d'Ingolstadt.<sup>12</sup> A son retour, il fut patenté notaire. Outre cette activité, Guillaume semble avoir mené des affaires similaires à celles de son frère: vente de bétail<sup>13</sup>, crédit<sup>14</sup> et gestion de ses terres. Son épouse, *dame* Marguerite, participait également à la gestion des affaires.<sup>15</sup> En 1600, Guillaume acquit avec son cousin Claude Chassot d'Orsonnens une part de la grande dîme de Trey.<sup>16</sup> Il possédait également une part de la dîme de Chavannes-sous-Orsonnens.<sup>17</sup>

Curieusement, les deux frères ne semblent pas particulièrement engagés en politique, si ce n'est que Guillaume fut banneret de Pont avant 1630.<sup>18</sup>

Le fait est d'autant plus curieux que leurs riches cousins Chassot d'Orsonnens, tout comme d'autres familles aisées du bailliage, cherchaient à accaparer les charges de lieutenant, de banneret ou de juré du bailliage.

Guillaume disparaît entre 1641 et 1643, laissant son héritage à ses deux filles, Geneviève (mariée à Noble Guillaume Musy, bourgeois de Romont) et Françoise (mariée à Guillaume Guex, bourgeois de Romont).<sup>19</sup> Le 28 octobre 1644, Pierre figure une dernière fois de son vivant dans un document et prête reconnaissance pour ses biens de Chavannes-sous-Orsonnens. Il se fait toutefois représenter par son fils Jacques.

## «PROVIDE ÉGRÈGE ET DISCRET JACQUES CHASSOT»

Nous avons vu comment la famille des deux frères, Pierre et Guillaume Chassot, avait atteint au début du XVII<sup>e</sup> siècle une position sociale très enviable dans la région du Gibloux. L'ascension sociale n'était toutefois pas encore terminée et Jacques, le fils de Pierre, suivit les pas de son oncle Guillaume en étudiant à l'université de Dillingen où il fut immatriculé le 14 mai 1614 et admis à la classe de rhétorique. De ses études, nous ne savons rien d'autre, si ce n'est qu'en 1619 il était de retour à Chavannes-sous-Orsonnens et était enrôlé dans la milice.<sup>20</sup> En 1621, sans doute après avoir pratiqué chez son oncle Guillaume, il reçut de Leurs Excellences de Fribourg la patente de notaire.<sup>21</sup> En cette même période, il conclut un excellent mariage, en épousant Anne Bize, de Corcelles (près d'Attalens). *Noble Dame* Anne était la fille unique et héritière de noble Claude Bize, notaire, châtelain d'Attalens, riche éleveur et propriétaire terrien.

Les premières années d'union du jeune couple sont peu documentées si ce n'est qu'ils sont souvent sollicités pour devenir parrains d'enfants baptisés à Orsonnens. Anne enfanta divers rejetons baptisés dans la même paroisse: les parrains et les marraines appartenaient à d'influentes familles de Romont (Musy, Reynaud) ou à des familles patriciennes de Fribourg possessionnées dans la région du Gibloux comme les Montenach et les Meyer.<sup>22</sup> Ce fut sans doute vers 1630 que Jacques, son épouse et ses enfants s'établirent à Estavayer-le-Gibloux. La raison de ce transfert nous est inconnue. Nous pouvons émettre deux hypothèses: Jacques pourrait avoir hérité un domaine de sa mère<sup>23</sup> ou tout simplement

<sup>19</sup> AEF, RN 3359,  
8 novembre 1643,  
copie d'un document  
daté 7 novembre 1641,  
et 7 août 1644.

<sup>20</sup> AEF, affaires militaires  
Farvagny-Pont, rôle de  
1619.

<sup>21</sup> AEF RK 8,  
6-7 septembre 1621.

<sup>22</sup> AEF, microfilms, 1er  
registre des baptêmes  
d'Orsonnens.

<sup>23</sup> Il se peut qu'elle soit  
une fille de Jacques  
Roll, meunier et châtelain  
d'Estavayer-le-Gibloux.

s’être établi sur un domaine paternel. Il est certain qu’il possédait des terres au village et qu’il s’efforça immédiatement de les augmenter et de les compacter. Parmi les nombreux achats qu’il fit dans les années 1630, on dénote un intérêt particulier pour les prés situés dans les hauteurs. On en déduit une vocation importante pour l’élevage de bétail bovin, ovin et chevalin. Désormais propriétaire aisément, il gérait ses terres en les louant à des fermiers de la région, auxquels il prêtait de l’argent et vendait du bétail et des céréales. Tout au long des années 1630, Chassot continua à investir et il effectua même des achats de prestige, comme une part des droits de dîme d’Autigny, en 1634, ou des investissements d’ordre économique, tel l’achat d’un moulin à Villaz-Saint-Pierre en 1635. Le recouplement des sources laisse donc transparaître l’image, à la fin des années 1630, d’un gentilhomme campagnard, doté d’une vaste clientèle locale parmi la petite paysannerie. Par le crédit et les contrats de locations, il utilisait un moyen typique pour se créer une clientèle fidèle et dépendante, prête à le soutenir en cas de besoin. On ne peut douter que ces mêmes paysans, lorsqu’ils avaient besoin des services d’un notaire, se rendaient chez lui, devenant ainsi dépendants, par dessus le marché, de ses précieux conseils juridiques. Les habitants d’Estavayer-le-Gibloux le nommèrent gouverneur et administrateur des biens de leur chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Christophe en 1633 et le reçurent communier le 22 octobre 1634. La légende voudrait qu’il se fit construire une maison de maître à Estavayer mais, malheureusement, il ne reste plus aucune trace d’un hypothétique châtelet.<sup>24</sup>

## «MONSIEUR» JACQUES CHASSOT AU SERVICE DE L’EMPIRE

Dans les années 1630, la guerre de Trente ans enflammait toute l’Europe et de nombreux soldats fribourgeois servaient alors les puissances étrangères. Un des principaux officiers de Fribourg engagés au service de l’empereur était alors François-Pierre Koenig (1594-1647)<sup>25</sup>, époux de Marie Chassot d’Orsonnens, une petite cousine de Jacques. Koenig, bien qu’issu d’un milieu relativement modeste, réussit une exceptionnelle ascension sociale: colonel au service de Ferdinand II, baron d’Empire et même avoyer de Fribourg. Il est légitime de supposer qu’il entraîna dans son sillage des compatriotes et des parents; Alfred d’Amman pense que Jacques Chassot combattit à ses côtés. Pour confirmer cette hypothèse, Ammann cite Constantin Blanc qui écrivit dans les années 1780 que

<sup>24</sup> Information de M. François Guex, Service des biens culturels. Le château actuel date de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>25</sup> Voir sa biographie par VILLIGER, STEINAUER et BITTERLI, ainsi que les sources éditées par BITTERLI (2006).

Jacques Chassot était au service de l'Empereur et qu'il était officier général.<sup>26</sup> Vrai est-il que, lorsque Ferdinand III anoblit Jacques Chassot, en 1648, il en citait la raison: services rendus et à rendre à la couronne de Hongrie et à l'Empire. Toutefois, nous nous permettons d'en douter; pour être anobli à titre militaire, il faut au moins avoir rejoint un grade d'officier, et aucun document recensé ne cite Jacques Chassot comme capitaine, ni même avec le grade de lieutenant. Nous sommes enclin à croire qu'il servit l'empire dans une fonction civile: informateur ou commerçant. Un seul document certifie ses voyages à l'étranger: le 2 février 1637, le lieutenant baillival de Pont, son cousin Jean Chassot d'Orsonnens, lui délivre un certificat de bonne santé ainsi qu'à son serviteur Claude Pillet.<sup>27</sup> Où se rendait-il, qu'y faisait-il? Nous n'en savons rien.

Cependant, il est certain qu'entre d'hypothétiques voyages il continuait ses investissements fonciers dans le Gibloux, et en particulier ses affaires financières. Les registres de notaires regorgent d'informations relatives à ses activités de prêt. Il ne prêtait pas uniquement de l'argent aux petits paysans mais également à des privés de condition élevée, voire à des institutions religieuses.<sup>28</sup> Au début des années 1640, sa femme hérita le grand domaine des Bize à Corcelles, ainsi que de précieuses vignes situées sur les hauteurs de Vevey. Tous ces biens, outre qu'ils assuraient une rente annuelle, représentaient aussi une réserve d'argent; en 1646, en effet, Chassot vendit au nom de son épouse pas moins de 20 poses au terroir de Vuarat pour la coquette somme de 2400 florins.<sup>29</sup> Jacques Chassot hérita même de son beau-père la prestigieuse fonction de châtelain d'Attalens, charge qu'il occupa dans la seconde moitié des années 1640.<sup>30</sup>

Les années 1640 s'écoulaient et la guerre de Trente ans touchait à sa fin. Le 15 avril 1648 fut un grand jour dans la vie de Jacques Chassot: l'empereur Ferdinand III lui octroya à Prague des lettres d'armoiries et de noblesse. L'empereur lui permit peut-être, par cet acte, de récupérer la noblesse des Bize, alors en voie d'extinction. Bref, Chassot et ses fils accédaient à la noblesse héréditaire. Ce fut sans doute le couronnement de sa carrière et un signe tangible de sa réussite sociale. Par cet acte, il assurait également sa succession: ses fils, anoblis à ses côtés, pouvaient continuer à gravir les échelons sociaux. L'éducation soignée qu'il leur donna et les mariages avantageux qu'il arrangea<sup>31</sup> pour eux démon-

<sup>26</sup> D'AMMAN, p. 57. François-Nicolas-Constantin Blanc, «Notices historiques raisonnées et critiques pour servir à l'histoire du val et du pays de Charmey, Paris 1779», dans *La révolution au pays et val de Charmey, Fribourg et Charmey 1998*, annexe 5, p. 163.

<sup>27</sup> AEF, RN 1409, f. 98v.

<sup>28</sup> Noble Guillaume Andronique Musy lui devait 30 écus (RN 3360, 30 janvier 1646) et les Révérendes Dames religieuses d'Estavayer-le-Lac lui étaient débitrices de 600 florins en 1648 (RN 3361, cité in 4 mars 1671).

<sup>29</sup> AEF, RN 3190, 17 septembre 1646.

<sup>30</sup> AEF RN 3192, 6 février 1650.

<sup>31</sup> Plusieurs de ses fils étudièrent au collège des Jésuites de Fribourg (BCUF manuscrits, L 294). Sa fille Anne-Marie épousa le noble romontois Antoine Musy, co-seigneur de Fuyens; son fils Antoine, notaire, épousa sa petite cousine Anne-Marie, nièce de Koenig et fille de Guillaume-Andronique Musy; son fils Jacques-Joseph, notaire, épousa Anne-Marie Dey, fille de Pierre, notaire et banneret d'Estavayer-le-Gibloux.

trent qu'il raisonnait à long terme et qu'il espérait devenir le chef d'une nouvelle dynastie aristocratique de Chassot. Ses rêves furent toutefois de courte durée puisqu'il mourut deux ou trois ans après son anoblissement: le dernier document où il est cité vivant est daté du mois d'août 1650.<sup>32</sup>

## APRÈS LUI, LE DÉLUGE

Bien que ses fils ne parussent pas disposer d'un esprit particulièrement entreprenant, la situation économique après son décès demeura stable dans un premier temps. En 1656, sa veuve Anne Bize, assistée de son beau-fils Antoine Musy, prêta reconnaissance pour ses biens, toujours existants, à Attalens, Corcelles et Bossonens. Puis, soudain, la situation économique de la famille culbuta, et en 1661 les héritiers durent vendre toutes les possessions reçues des Bize: maisons, champs, prés, bois et vignes. La vente fut estimée à 6000 écus, mais il semble que la majeure partie de cette somme servit à épouser des dettes contractées auprès des acheteurs, divers membres de la famille Tavel, de Vevey.<sup>33</sup>

Antoine, l'un des fils notaires de Jacques, s'établit à Macconnens, où sa famille s'assimila rapidement à la paysannerie locale tout en se faisant parfois qualifier de noble. La descendance de Jacques-Joseph, un autre fils notaire né vers 1638, suivit le même *trend*. Sans tomber dans la misère, cette branche fut rapidement réduite à une simple famille paysanne sans prétentions. Vers le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les petits-enfants de Jacques-Joseph possédaient encore quelques terres à Chavannes-sous-Orsonnens, mais vivaient presque tous à Cugy où ils étaient fermiers. Généralement cités dans les registres des notaires avec le titre d'«honorables» – qualification étendue à tous les petits notables campagnards –, ils se faisaient titrer «nobles» seulement dans les actes les plus officiels de cette époque, les reconnaissances de biens nommées «grosses». Ce genre de document étant émis par Leurs Excellences de Fribourg, on en déduit que l'appartenance juridique à la noblesse ne leur était pas contestée.<sup>34</sup>

Il est désormais temps de chercher à comprendre les raisons de cet échec. On se sent autorisé à utiliser ce terme car il est évident que Jacques Chassot aspirait non seulement à la réussite personnelle, mais également à la conservation et au développement de ce succès dans la durée. Nous

<sup>32</sup> AEF, RN 3360,  
28 août 1650.

<sup>33</sup> AEF, Grosse d'Attalens  
10, p. 1; RN 2025,  
p. 200.

<sup>34</sup> Quelques exemples:  
AEF, Grosses de  
Farvagny-Pont 9, p. 86;  
idem 155, p. 48.

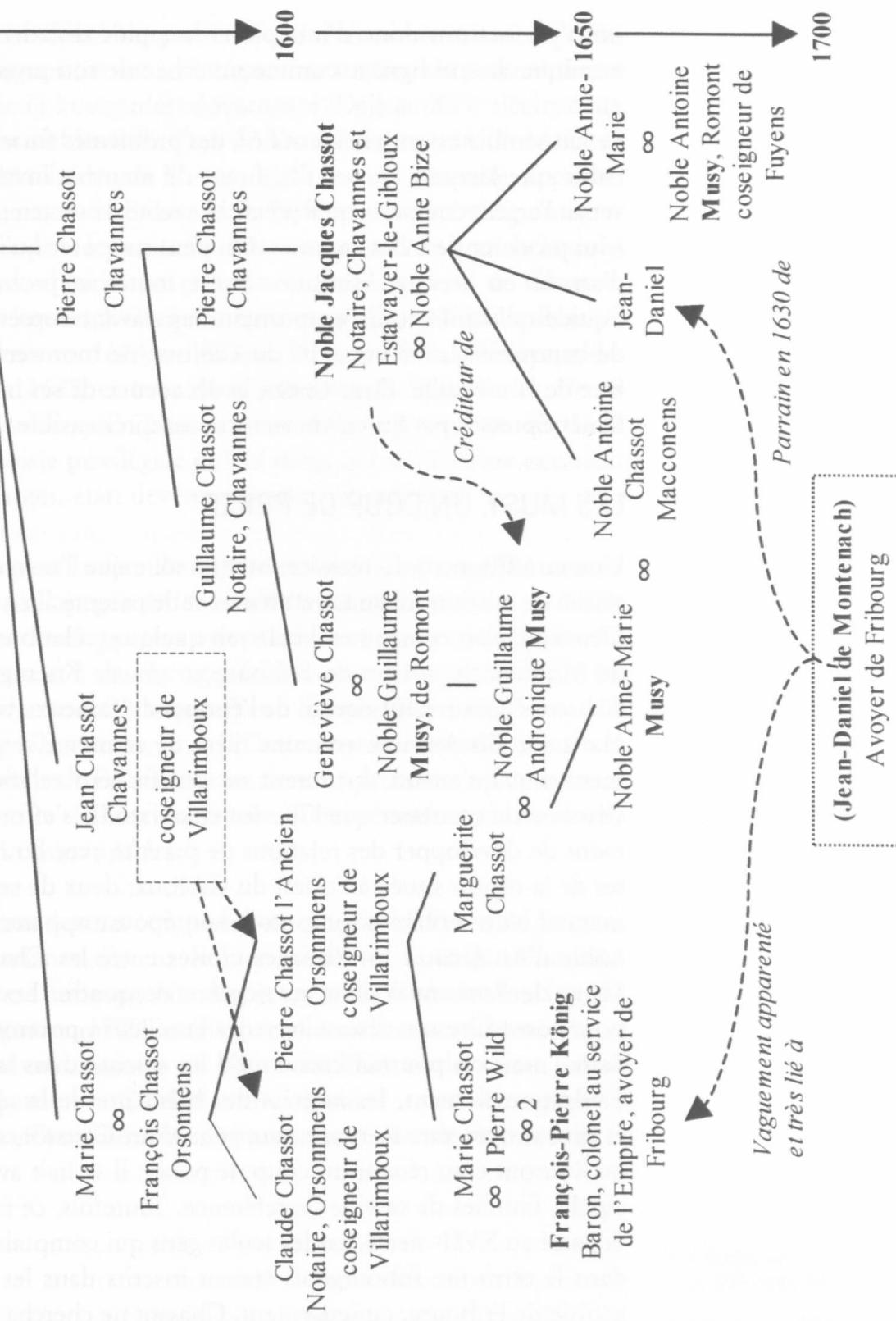
## Généalogie partielle des Chassot

### de Chavannes-sous-Orsonnens

Les relations endogamiques avec les Musy de Romont sont mises en évidence

François Chassot

1550



nous permettons donc d'interpréter la rapide décadence sociale et économique de son lignage comme un échec de son projet.

Le fait semble essentiellement lié à des problèmes financiers, et il est probable que Jacques, ou ses fils, firent de mauvais investissements. D'où venait l'argent comptant qu'il prêtait? La rente de ses terres ne pouvait suffire à lui procurer de telles sommes. On peut supposer qu'il gagna beaucoup d'argent en servant l'Empire. Il est toutefois probable que l'argent liquide qu'il prêtait, il l'empruntait auparavant auprès de marchands et de banquiers: les documents du Gibloux ne montreraient ainsi qu'une face de la médaille. Dans ce cas, la décadence de ses héritiers, continuellement pressés par les créanciers, est compréhensible.

## LES MUSY, UN COUP DE POKER

Une condition de la réussite était le soin que l'on vouait à tresser un réseau de relations d'amitié, d'affaires et de parenté avec des gens influents. Chassot l'avait compris et il cultivait quelques relations avec Jean-Daniel de Montenach, avoyer de Fribourg et ami de Koenig. S'il est vrai que Chassot était un petit-cousin de l'épouse du fameux avoyer Koenig, qu'il maria son fils Antoine avec une nièce de ce même seigneur, il est également vrai qu'aucun document ne certifie leur relation. En outre, on s'étonne de constater que Chassot et sa famille s'efforcèrent essentiellement de développer des relations de parenté avec les familles dominantes de la région située à l'ouest du Gibloux: deux de ses cousines étaient mariées à des notables romontois, son épouse appartenait à une famille noble d'Attalens et les mariages croisés entre les Chassot et les nobles Musy de Romont étaient au nombre de quatre. Les efforts consentis pour construire son réseau avec des familles importantes sont donc évidents, mais on pourrait croire qu'il les orienta dans la fausse direction. Traditionnellement, les intérêts des habitants de la région du Gibloux étaient dirigés vers Romont; aux yeux d'un Chassot, s'allier à un Musy de Romont était réussir un coup de poker: il se liait avec l'une des principales familles de sa ville de référence. Toutefois, ce raisonnement était dépassé au XVII<sup>e</sup> siècle, car les seules gens qui comptaient alors vraiment dans le territoire fribourgeois étaient inscrits dans les rôles de la bourgeoisie de Fribourg; curieusement, Chassot ne chercha même pas à obtenir la bourgeoisie commune de la capitale. Il fit peut-être une erreur

d'appréciation en ne cherchant pas – ou en ne réussissant pas – à s'allier au patriciat fribourgeois, voire à l'intégrer: aucun lien de parenté direct avec une famille de Fribourg n'est documenté. Déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, deux familles de la petite noblesse du Pays de Vaud fribourgeois, les Maillard de Romont et les Maillardoz de Rue comprirent cette nécessité: apparentés à d'influents lignages de Fribourg, ils finirent par s'y établir, intégrer le patriciat et siéger dans les conseils. Plus tard, deux notaires de la campagne fribourgeoise, d'un statut pourtant inférieur à celui de Chassot, réussirent dans les années 1620 à s'intégrer au patriciat: Claude Rossier, de Lovens, fut admis en 1624 tandis que Philippe Roll, d'Estavayer-le-Gibloux, le fut en 1627, et tous deux siégèrent au conseil des Deux-Cent.<sup>35</sup> Il est probable que Chassot arriva trop tard puisque dès 1627 l'accès à la bourgeoisie privilégiée de Fribourg, et par la même occasion l'éligibilité aux charges, était devenu presque impossible.<sup>36</sup>

Une comparaison avec la famille apparentée des Chassot d'Orsonnens s'impose. Parvenus à l'apogée de leur importance vers la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ses membres développèrent une politique matrimoniale différente en s'alliant directement à des lignages fribourgeois tels que les Wild, les Paccot et bien évidemment François-Pierre Koenig. Devenus plus riches que les Chassot de Chavannes, ceux d'Orsonnens réussirent à obtenir la bourgeoisie commune de Fribourg (sans devenir patriciens). Ils purent se parer de l'élégant titre de coseigneurs de Villarimboud, mais ne furent jamais considérés comme nobles.

En conclusion, nous devons comptabiliser un point à l'actif de Jacques Chassot: la descendance directe de François-Pierre Koenig – l'homme qui effectua en terre fribourgeoise la plus grande ascension sociale de son temps – s'éteignit en 1708, tandis que celle de Jacques Chassot, bien qu'appauvrie, survivait toujours au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est même probable qu'une partie des Chassot contemporains – encore originaires de Chavannes-sous-Orsonnens – est directement issue de son lignage.

L. B.

<sup>35</sup> DHBS, vol. 5,  
p. 537 et p. 563.

<sup>36</sup> CASTELLA 1953,  
p. 20.

## Bibliographie

Alfred D'AMMAN, «Lettres d'armoires et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises», dans: *Archives Héraldiques Suisses* (1921), pp. 55-57

Daniel BITTERLI (éd.), *Franz Peter König. Ein Schweizer im Dreissigjährigen Krieg. Quellen*, Fribourg 2006

Jean CASTELLA, *L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions du Canton de Fribourg*, Fribourg 1953

François MENANT, Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Les Elites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse 2007

Verena VILLIGER, Jean STEINAUER, Daniel BITTERLI, *Les chevauchées du colonel Koenig. Un aventurier dans l'Europe en guerre 1594-1647*, Fribourg 2006